



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 novembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-quatrième session**  
Point 132 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
**pour l'exercice biennal 2010-2011**

## **Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2010-2011**

### **Huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général (A/64/270) sur la demande d'octroi d'une subvention d'un montant de 558 200 dollars (avant actualisation des coûts) pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2010-2011 (voir A/64/261). Dans le cadre de l'examen de la demande, le Comité s'est entretenu avec la Directrice et la Directrice adjointe de l'Institut, qui lui ont communiqué des renseignements et des précisions supplémentaires.

2. La demande de subvention pour l'Institut pour l'exercice biennal 2010-2011 est présentée par le Secrétaire général conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section IV de la résolution 60/248, dans laquelle l'Assemblée générale avait fait sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subvention pour l'UNIDIR lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent. Le Comité consultatif constate que la demande tient compte des propositions figurant dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, qui prévoit, au chapitre 4 (Désarmement), un crédit d'un montant de 558 200 dollars pour la subvention que l'ONU accorderait à l'Institut pour 2010-2011 (voir A/64/6 (Sect. 4) et Corr.1, par. 4.26). Le Comité relève en outre que le



montant estimatif des ressources extrabudgétaires prévues dans le projet de budget-programme pour 2010-2011 en ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour l'UNIDIR s'élève à 3 793 000 dollars (voir A/64/6 (Sect. 4) et Corr.1, par. 4.10).

3. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements actualisés au 12 novembre 2009 sur l'état des contributions volontaires pour 2009 et 2010, présentés dans le tableau ci-après.

**Montant estimatif des recettes provenant des contributions volontaires pour 2009 et 2010**

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributions volontaires</i>	<i>2009</i>	<i>2009 (montant révisé)</i>	<i>2010</i>	<i>2010 (montant révisé)</i>
A. Contributions des gouvernements	1 425 910	1 469 878	1 167 511	1 150 489
B. Dons public	1 148 779	1 166 926	60 951	62 509
<b>Total des contributions volontaires (A + B)</b>	<b>2 574 689</b>	<b>2 636 805</b>	<b>1 228 462</b>	<b>1 212 998</b>
C. Contributions interorganisations	18 000	18 000	20 000	20 000
<b>Total général (A + B + C)</b>	<b>2 592 689</b>	<b>2 654 805</b>	<b>1 248 462</b>	<b>1 232 998</b>

4. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 558 200 dollars (avant actualisation des coûts), à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant correspondant ayant été inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent.